
Présidence de l'OSCE : Pologne

Présidence du FCS : Azerbaïdjan

84^e SÉANCE (SPÉCIALE) COMMUNE
DU CONSEIL PERMANENT ET DU FORUM POUR LA
COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

1. Date : mercredi 16 février 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 15 h 05

Clôture : 16 h 35

2. Président : Ambassadeur A. Hałaciński (CP) (Pologne)
M. F. Osmanov (FCS) (Azerbaïdjan)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : OBSERVATIONS LIMINAIRES DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL PERMANENT ET DU PRÉSIDENT
DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN
MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président (CP), Président (FCS)

Point 2 de l'ordre du jour : ACTIVATION DU PARAGRAPHE 16.3 (RÉUNION
DE TOUS LES ÉTATS PARTICIPANTS
CONCERNANT DES ACTIVITÉS MILITAIRES
INHABITUELLES) DU CHAPITRE III,
« MÉCANISME DE CONSULTATION ET DE
COOPÉRATION CONCERNANT DES ACTIVITÉS
MILITAIRES INHABITUELLES », DU DOCUMENT
DE VIENNE 2011 SUR LES MESURES DE
CONFIANCE ET DE SÉCURITÉ

Président (FCS), Lituanie (annexe 1), Lettonie (annexe 2) (annexe 3), Estonie
(annexe 4), France-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le
Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de
l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique
européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, pays souscrivant à

cette déclaration) (annexe 5), États-Unis d'Amérique (annexe 6), Canada (annexe 7), Suisse (FSC-PC.DEL/8/22 OSCE+), Ukraine (annexe 8), Allemagne (annexe 9), Norvège (FSC-PC.DEL/2/22), Turquie, Royaume-Uni (annexe 10), Biélorussie (FSC-PC.DEL/3/22 OSCE+), Président (CP)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

À annoncer



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC-PC.JOUR/71
16 February 2022
Annex 1

FRENCH
Original: ENGLISH

84^e séance commune du CP et du FCS
Journal n° 71 du FCS et CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LITUANIENNE

Excellences,
Chers collègues,

Je souhaite tout d'abord remercier la Présidence polonaise de l'OSCE et la Présidence azerbaïdjanaise du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) d'avoir convoqué cette séance commune spéciale du Conseil permanent et du FCS à la demande de la Lettonie, de l'Estonie et de mon pays, la Lituanie.

Le mécanisme prévu au chapitre III du Document de Vienne est une mesure importante pour assurer la transparence et renforcer la confiance. Toutefois, ce processus ne peut être efficace que si l'État répondeur y participe comme il se doit et fournit des réponses de manière entièrement transparente sur l'activité militaire inhabituelle de ses forces armées qui a suscité des inquiétudes chez d'autres États participants.

La Lituanie, conjointement avec la Lettonie et l'Estonie, ont invoqué ce mécanisme en raison du manque de transparence de l'exercice militaire conjoint inhabituel et non programmé « Union Resolve 2022 » que la Russie et la Biélorussie mènent actuellement en Biélorussie. Nous apprécions le fait que la Biélorussie soit disposée à dialoguer. Comme nous pouvons le voir dans le processus parallèle invoqué par l'Ukraine vis-à-vis de la Russie, cela ne va pas de soi. Toutefois, nous considérons que les réponses reçues jusqu'à présent de la Biélorussie ne sont pas satisfaisantes. C'est la raison principale pour laquelle la procédure engagée dans le cadre du mécanisme de réduction des risques se poursuit aujourd'hui.

Nous demandons une fois de plus à la Biélorussie de contribuer activement à la réduction des tensions en fournissant les informations demandées au sujet de l'exercice « Union Resolve 2022 », en particulier en ce qui concerne :

1. L'effectif et la composition des forces militaires participant à l'exercice ;
2. Les principaux systèmes d'armes et d'équipements déployés ;
3. La date à laquelle les unités et formations russes regagneront leurs lieux d'affectation habituels en temps de paix ;

4. Les mesures de transparence que la Biélorussie est disposée à prendre en application du Document de Vienne ; et

5. La question de savoir si la Biélorussie est disposée à organiser une visite d'autres États participants dans la zone d'exercice, conformément au paragraphe 18 du Document de Vienne.

Tous les États participants se sont volontairement obligés à respecter les principes de l'OSCE et à mettre en œuvre tous les engagements pris à l'OSCE. Il est donc absolument inacceptable que la Biélorussie et la Russie reviennent maintenant sur ces engagements et agissent de façon totalement contraire à ceux-ci.

L'un des principes clés de l'OSCE est de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre d'autres États. C'est donc avec une grande inquiétude que nous avons noté qu'Alexandre Loukachenko avait déclaré le 7 février que l'exercice militaire russo-biélorusse pourrait, si nécessaire, être dirigé contre l'Ukraine et l'OTAN.

Lorsqu'ils ont adopté – là encore, de leur plein gré – le Document de Vienne, les États participants de l'OSCE ont pris une série d'engagements très concrets. Le chapitre V du Document de Vienne exige que toute activité militaire mobilisant au moins 9 000 hommes, y compris les troupes de soutien, soit notifiée. Or, comme l'a déclaré le 21 janvier le chef de la Direction principale de la formation au combat des forces armées biélorusses, le général de division Andrei Nekrachevitch, la quasi-totalité des forces armées biélorusses, ainsi que des unités militaires du district militaire oriental et des forces aéroportées des forces armées de la Fédération de Russie, participeront à l'exercice « Union Resolve 2022 ». Cette déclaration, ainsi que d'autres informations rendues publiques sur les troupes participant à l'exercice, montrent clairement que le seuil de notification prévu par le Document de Vienne a été dépassé.

En outre, la Biélorussie a indiqué dans sa réponse que certaines unités militaires du district militaire oriental des forces armées de la Fédération de Russie effectuaient des tâches en dehors du cadre de l'exercice « Union Resolve 2022 ». Nous attendons que l'on nous explique les objectifs de ces activités militaires, leurs liens avec l'exercice et la nature exacte des tâches effectuées par les forces armées russes à proximité immédiate des frontières internationales de la Biélorussie.

Pour sa part, la Lituanie est ouverte et transparente quant à ses activités militaires, y compris celles auxquelles participent les forces militaires de ses alliés. Ainsi, elle a donné notification de l'exercice international « Saber Strike » et de l'exercice national connexe « Strong Griffin », activités militaires majeures qui se tiendront sur le territoire lituanien en 2022. Au début du mois de mars, nous accueillerons deux officiers biélorusses qui observeront l'exercice.

Nous remercions la Biélorussie d'avoir invité la Lituanie et la Lettonie à envoyer des observateurs à la phase finale de l'exercice « Union Resolve 2022 » du 18 au 20 février. Cependant, je tiens à réaffirmer une fois de plus notre position : la transparence volontaire peut et doit contribuer à la prévisibilité et à la confiance, mais uniquement en tant que mesure complémentaire. Les mesures volontaires ne peuvent pas remplacer les mesures convenues dans le cadre du Document de Vienne.

Chers collègues,

Conformément au Document de Vienne, le Conseil permanent et le FCS sont censés évaluer conjointement la situation et faire des recommandations aux États concernés en vue de la stabiliser et de mettre fin aux activités qui suscitent des inquiétudes. À notre avis, ces recommandations devraient comprendre les éléments suivants :

1. Le Document de Vienne est la principale mesure de confiance et de sécurité (MDCS) de la boîte à outils de l'OSCE que nous pouvons utiliser pour instaurer la confiance, promouvoir la transparence et réduire les risques militaires. Les États participants devraient renouveler leur engagement de mettre en œuvre intégralement et de bonne foi les mesures convenues dans le cadre du Document de Vienne.

2. Le recours au mécanisme de consultation et de coopération concernant des activités militaires inhabituelles prévu au chapitre III est légitime et approprié. L'objectif est de réduire les risques, de prévenir les malentendus et d'accroître la prévisibilité. La non-application ou l'application sélective des mesures convenues au titre de ce chapitre ne sauraient être passées sous silence. Nous nous attendions à ce que la Russie, étant l'un des deux États qui organisent et exécutent l'exercice « Union Resolve 2022 », assiste à notre réunion de lundi avec la Biélorussie, ainsi qu'à la présente séance spéciale commune du Conseil permanent et du FCS.

3. La Biélorussie devrait répondre aux questions posées, et ces réponses devraient être précises, franches et honnêtes.

4. Conformément au paragraphe 18 du Document de Vienne, la Biélorussie devrait accepter d'accueillir une visite dans les zones où des activités militaires suscitent des préoccupations.

5. Les mesures volontaires de transparence sont précieuses mais ne peuvent pas remplacer les mesures convenues. Les procédures de notification et d'observation des exercices, ainsi que les mesures de vérification, doivent être appliquées dans leur intégralité et conformément aux dispositions du Document de Vienne.

6. La question préoccupante soulevée par la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie devrait être examinée plus avant lors des séances du FCS et de la prochaine réunion annuelle d'évaluation de l'application.

7. Tous les États participants devraient débattre de la manière d'améliorer les MDCS prévues dans le Document de Vienne et, en particulier, examiner les propositions visant à améliorer et à moderniser le mécanisme de réduction des risques.

Monsieur le Président, je souhaiterais que cette déclaration soit jointe au journal de la présente séance.

Je vous remercie.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC-PC.JOUR/71
16 February 2022
Annex 2

FRENCH
Original: ENGLISH

84^e séance commune du CP et du FCS
Journal n° 71 du FCS et CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LETTONE

Chers présidents,

Je vous remercie d'avoir convoqué cette séance commune du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS).

Nous nous sommes réunis il y a deux jours, le 14 février 2022, dans le cadre des consultations organisées par la Présidence de l'OSCE en application du paragraphe 16.2 du Document de Vienne afin d'obtenir de la Biélorussie des réponses à nos questions. Malheureusement, la Biélorussie n'a pas répondu de manière adéquate aux questions posées dans notre formulaire de notification F10 (CBM/LT/22/0003/F10/O) ou lors de la réunion de lundi dernier.

Par conséquent, nous, les États baltes, conformément à la procédure énoncée dans le Document de Vienne, avons demandé que soit convoquée cette séance commune du Conseil permanent et du FCS afin de donner à la Biélorussie une dernière chance de nous fournir, ainsi qu'à l'ensemble de l'OSCE, de telles réponses.

Ce processus ne concerne pas, à proprement parler, la Biélorussie ni les États baltes. Je rappellerai qu'à la réunion de lundi dernier, la Biélorussie a indiqué que les exercices militaires en cours sur son territoire ne se déroulaient pas à proximité immédiate de la frontière lettone ou lituanienne. Quant à l'Estonie, elle n'a même pas de frontière avec la Biélorussie. Le processus porte sur les troupes étrangères massées à la frontière de l'Ukraine et à l'intérieur de ses territoires temporairement occupés. Il nous concerne donc tous, non seulement l'Europe, mais aussi l'ensemble de l'espace de l'OSCE.

Comme vous l'avez entendu à la réunion de lundi dernier, les États baltes ne sont pas les seuls à être préoccupés par la concentration de troupes russes et biélorusses à proximité de la frontière de l'Ukraine et dans ses territoires temporairement occupés. Vous l'entendrez une fois de plus aujourd'hui.

C'est là, je crois, la raison d'être et la tâche des organisations internationales, à savoir de montrer où est la vérité. Cette vérité est apparente sans avoir besoin de résolutions ni de décisions. Elle ressort du nombre d'États participants qui ont exprimé leurs inquiétudes tout au long de ce processus et elle ressort de leurs déclarations. Il n'est pas même nécessaire

d'être un voisin de l'État agresseur pour apprécier les valeurs de liberté, d'indépendance et de démocratie, ainsi que la nécessité de les protéger là où elles existent encore et où les citoyens ont exprimé leur volonté de vivre selon ces valeurs et de les respecter.

Nonobstant les affirmations faites dans certaines déclarations, nous continuons de voir deux États participants de l'OSCE masser des troupes à la frontière d'un autre État participant. Nous voyons qu'ils ne fournissent aucune explication ou, du moins, aucune explication appropriée quant à l'effectif de ces troupes et aux raisons ainsi qu'à la durée de leur présence. Nous voyons que le Document de Vienne n'est pas respecté et constatons un refus d'agir conformément à d'autres obligations et engagements internationaux auxquels ces deux États ont souscrit et par lesquels ils sont liés. Nous voyons des tentatives directes de déstabiliser l'architecture mondiale de sécurité. Nous voyons ces États abandonner et enfreindre des traités internationaux ou purement et simplement en faire fi. Nous les voyons affirmer la nécessité d'un dialogue et de se parler plutôt que de discourir, mais, en même temps, nous voyons qu'ils n'assistent pas aux réunions et qu'ils ne parlent pas. Nous les voyons masser des troupes à la frontière ukrainienne et affirmer ensuite que ce sont eux qui sont menacés, alors que nous leur demandons simplement de s'asseoir avec nous à cette table même et de répondre à quelques questions simples.

Nos questions à propos des activités militaires de la Biélorussie et de la Russie sont en effet très simples et explicites. Les exercices militaires sont soumis à des règles et des règlements très stricts et je suis certain que ceux des forces armées biélorusses et russes ne font pas exception.

Comme cela a été dit à la réunion tenue lundi dernier, il est extrêmement difficile de croire qu'il n'existe pas d'informations à propos des effectifs des troupes biélorusses et russes présentes en Biélorussie en ce moment même ou concentrées à la frontière ukrainienne et que des dizaines de milliers de militaires se déplacent simplement dans un État participant de l'OSCE sans que cet État sache combien ils sont, où ils vont, ce qu'ils font et quand ils prévoient de quitter le pays ou de regagner les lieux qu'ils occupent en temps de paix. À moins que la Biélorussie ne fournisse des réponses concrètes, nous avons toutes les raisons de conclure qu'elle ne souhaite pas agir de façon ouverte et transparente ou, en d'autres termes, que la Biélorussie et la Russie ont quelque chose à cacher. Or, dissimuler des informations relatives aux armées n'est jamais un gage de bonnes intentions.

En déclenchant le mécanisme de réduction des risques prévu par le Document de Vienne, les États baltes, bien que ces troupes biélorusses et russes ne soient pas au seuil de leur porte, ont apporté une parfaite illustration de l'indivisibilité de la sécurité dont certains affirment être si désireux de débattre. Notre sécurité est en effet indivisible. Aujourd'hui, plus rien n'est local. Nous avons conscience de cette indivisibilité et y sommes attachés : c'est la raison pour laquelle nous avons posé ces questions et offrons une occasion de plus d'y répondre.

Nous réitérons notre invitation à revenir au dialogue et à la diplomatie, plutôt que de concentrer des troupes le long des frontières d'un autre État.

Chers présidents,

C'est une nouvelle tentative de plus de faire la lumière sur les effectifs et l'objectif des troupes, tant biélorusses que russes, présentes en Biélorussie. À ce jour, la Biélorussie n'a pas fourni de réponses précises quant aux effectifs, aux dates et à ses intentions, comme nous le lui avons demandé dans notre formulaire de notification F10 et comme prévu dans les dispositions du Document de Vienne, auxquelles nous avons tous souscrit.

Toutefois, la Biélorussie a encore la possibilité de se conformer aux engagements qu'elle a pris en matière de transparence et de réduction des risques.

Chers présidents,

En conclusion, permettez-moi de réaffirmer que la Russie et la Biélorussie doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour désenvenimer la situation. La Lettonie continue d'exprimer son soutien ferme et constant à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Recommandations

La Lettonie s'associe aux recommandations faites par la Lituanie et à celles qui figurent dans la déclaration de l'Union européenne et de ses États membres.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC-PC.JOUR/71
16 February 2022
Annex 3

FRENCH
Original: ENGLISH

84^e séance commune du CP et du FCS
Journal n° 71 du FCS et CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LETTONE

Chers Présidents, je souhaite exercer mon droit de répondre à la déclaration qui vient d'être faite par la délégation biélorusse.

Notre distingué collègue de la délégation biélorusse a affirmé que l'invocation par les États baltes du mécanisme de réduction des risques prévu dans le Document de Vienne équivalait à une politisation de la situation.

Toutefois, le fait de demander, par un processus de consultation, la transparence, des explications et des éclaircissements à propos d'activités inhabituelles significatives sur le plan militaire menées dans un État voisin ne constitue pas une politisation mais simplement un exemple d'exercice des droits et d'utilisation des outils prévus dans le Document de Vienne. Ce qui politise la situation, c'est surtout de ne pas répondre aux questions posées et de ne pas dire la vérité au sujet des activités militaires en cours en raison desquelles le mécanisme susmentionné a été invoqué.

Notre collègue biélorusse a également affirmé que les activités militaires qui se déroulaient actuellement en Biélorussie se situaient en deçà des seuils prévus dans le Document de Vienne et qu'elles ne faisaient peser aucune menace sur les États voisins.

Nous regrettons que tous les médias libres aient été littéralement détruits en Biélorussie et que les citoyens de ce pays n'aient plus qu'une seule source d'informations, mais ce n'est pas le cas de la plupart des autres États participants de l'OSCE, qui ont accès à d'autres sources. Par conséquent, peu importe ce que vous affirmez, nous jugerons la Biélorussie sur ses actes dont nous pouvons nous faire notre propre idée.

Notre collègue biélorusse a par ailleurs parlé d'une série de mesures prises par la Biélorussie pour accroître la transparence.

Je me dois de réaffirmer ici qu'une approche sélective des engagements souscrits est inacceptable. Il faut d'abord et avant tout se conformer aux engagements multilatéraux à caractère contraignant et ce n'est qu'ensuite que ceux-ci peuvent être complétés par des engagements pris à titre volontaire.

Je vous remercie, messieurs les présidents, et demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.



84^e séance commune du CP et du FCS
Journal n° 71 du FCS et CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ESTONIENNE

Je remercie les présidents du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité d'avoir organisé la séance commune d'aujourd'hui. Nous sommes à la dernière étape du mécanisme de réduction des risques prévu au chapitre III du Document de Vienne. En dépit – ou, plutôt, en raison – du fait que la Biélorussie et la Russie n'aient pas répondu jusqu'à présent de manière claire et transparente aux questions posées par la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie dans leur demande officielle, ainsi que par un certain nombre d'autres États participants à la réunion de consultation du 14 février, nous continuerons d'exiger des éclaircissements concernant l'activité militaire inhabituelle et d'envergure qui se poursuit sur le territoire de la Biélorussie.

Je me fais l'écho des appels adressés et des recommandations formulées par mes collègues lituanien et letton avant moi. L'Estonie souscrit aussi pleinement à la déclaration qui sera prononcée au nom des États membres de l'UE, y compris aux recommandations qu'elle contient. Je souhaite par ailleurs faire quelques observations au nom de mon pays.

Nous notons et saluons la participation de la Biélorussie au processus du Document de Vienne. Toutefois, nos questions concernant les mouvements de troupes russes à grande échelle vers la Biélorussie et le manque de transparence de l'exercice militaire mené conjointement par les deux pays restent sans réponse. Le caractère extraordinaire de ces activités déstabilise la sécurité européenne dans son ensemble.

Un exercice militaire effectué conjointement par toute l'armée biélorusse et des dizaines de milliers de soldats russes ne saurait être considéré comme une activité insignifiante. Son manque de transparence est contraire à la lettre du Document de Vienne 2011 et à l'esprit du renforcement de la confiance et de la sécurité. De plus, le recours à un grand nombre de militaires et de chars, ainsi qu'à une quantité élevée de matériel militaire sophistiqué, appartenant à la Fédération de Russie pour assurer la protection des frontières en Biélorussie soulève de nouvelles questions et constitue une menace à la sécurité et à la stabilité de la région et au-delà.

La situation générale récente s'agissant de l'accumulation par la Russie de forces militaires en Ukraine et dans son voisinage, ainsi qu'en Biélorussie, est d'autant plus inquiétante que la Russie ne contribue pas vraiment au renforcement de la confiance. Il serait logique que la Russie participe de manière appropriée aux mécanismes du Document de

Vienne pour prouver qu'elle est sincère quand elle se dit intéressée par des solutions diplomatiques.

Je demande à la Fédération de Russie et à la Biélorussie de désamorcer et de réduire sensiblement les tensions dans la région, de respecter tant la lettre que l'esprit du Document de Vienne, de dissiper les inquiétudes exprimées et de répondre aux questions détaillées qui ont été posées et aux recommandations qui ont été formulées lors des réunions tenues cette semaine au titre du mécanisme de réduction des risques prévu par le Document de Vienne.

Je demande également à la Fédération de Russie et à la Biélorussie de participer au processus diplomatique lancé récemment par le Président en exercice, en l'occurrence le Dialogue renouvelé sur la sécurité européenne. Il devrait être dans l'intérêt de tous de résoudre les différends par des pourparlers diplomatiques menés sur la base des principes fondateurs de l'OSCE qui ont été approuvés d'un commun accord.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC-PC.JOUR/71
16 February 2022
Annex 5

FRENCH
Original: ENGLISH

84^e séance commune du CP et du FCS
Journal n° 71 du FCS et CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE

La délégation française, représentant le pays exerçant la présidence de l'UE, a donné la parole au représentant de l'Union européenne, qui a fait la déclaration suivante :

L'Union européenne et ses États membres se félicitent que les présidences polonaise et azerbaïdjanaise aient, à la demande des délégations lituanienne, lettone et estonienne, convoqué la présente séance conjointe du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et du Conseil permanent (CP). Cette discussion sur les activités militaires inhabituelles en cours sur le territoire de la Biélorussie est en effet nécessaire et urgente, car les informations fournies jusqu'à présent ne sauraient être considérées comme satisfaisantes.

Nous suivons de très près et avec une grande inquiétude le déploiement massif de troupes russes près des frontières ukrainiennes, dans la péninsule de Crimée illégalement annexée et ses environs, et maintenant aussi en Biélorussie. L'ampleur de ce déploiement porte gravement atteinte à la sécurité et à la stabilité européennes. Nous appelons la Russie à mettre immédiatement un terme à ce déploiement, à retirer ses forces conformément à ses obligations et engagements internationaux, à choisir la voie de la désescalade et à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de quelque État que ce soit.

Dans ce contexte, nous soutenons pleinement la demande d'activation du mécanisme de réduction des risques prévu au paragraphe 16 du Document de Vienne faite mercredi dernier par la Lituanie, également au nom de la Lettonie et de l'Estonie. Nous avons tous adhéré au Document de Vienne précisément pour réduire les risques militaires et les erreurs d'appréciation et pour instaurer la confiance entre les États participants. Ce document est crucial pour notre sécurité commune.

Nous avons pris note des explications fournies par la Biélorussie le 11 février et lors de la réunion bilatérale organisée par la Présidence de l'OSCE le 14 février. Nous notons avec satisfaction que la Biélorussie s'est conformée au Document de Vienne en engageant un dialogue. Cependant, nous considérons que les questions pertinentes soulevées par nos collègues et partenaires n'ont pas reçu des réponses adéquates et complètes. En particulier, il est essentiel que soient fournies des informations détaillées sur l'exercice russo-biélorusse « Union Resolve 2022 », sur les dates auxquelles les troupes concernées regagneront les lieux où elles sont affectées en temps de paix, ainsi que sur d'autres activités militaires

inhabituelles menées par les forces armées de la Fédération de Russie sur le territoire de la Biélorussie et à ses frontières. C'est pourquoi nous nous félicitons de la séance d'aujourd'hui et appelons une nouvelle fois la Biélorussie ainsi que la Fédération de Russie à faire montre d'une transparence totale et à dissiper les graves inquiétudes suscitées par les activités en question. Lorsque la transparence et la confiance font défaut, toute provocation, rhétorique agressive ou propagation de fausses informations peut avoir des conséquences désastreuses.

Avec nos partenaires, nous continuerons à suivre de près la situation et réagirons résolument à tout nouveau développement.

Recommandations

Pour clarifier la situation et mettre un terme aux activités qui suscitent des inquiétudes, l'Union européenne et ses États membres appellent à utiliser pleinement toutes les dispositions pertinentes du Document de Vienne et d'autres mesures de confiance et de sécurité, et recommandent en particulier :

- À la Biélorussie :
 - D'assurer, conformément à ses engagements au titre du Document de Vienne, la transparence totale de ses activités militaires et de celles des forces armées russes, s'agissant en particulier de l'effectif total des troupes, des principaux systèmes d'armes et d'équipements utilisés sur chaque site de l'exercice, les unités et formations auxquelles appartiennent ces forces militaires russes et biélorusses, et la date exacte à laquelle les unités et formations russes regagneront les lieux où elles sont affectées en temps de paix ;
 - D'accueillir une visite de la zone de l'exercice pour dissiper les inquiétudes concernant l'activité militaire inhabituelle, conformément au paragraphe 18 du Document de Vienne, et d'ouvrir son territoire à des visites d'inspection permettant de contrôler la présence éventuelle dans la zone spécifiée d'activités militaires devant être notifiées ;
 - De prendre des mesures pour désamorcer la situation et d'engager un dialogue et des consultations constructifs.
- Aux États participants d'utiliser le mécanisme de vérification prévu aux chapitres IX et X du Document de Vienne 2011, en gardant à l'esprit les procédures nationales applicables lors de l'exécution de missions de vérification dans le contexte de la COVID 19.
- Aux États participants concernés de faire rapport régulièrement au FCS, en particulier sur les activités militaires dans les zones frontalières.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir joindre ces recommandations et notre déclaration d'aujourd'hui au journal de la séance.

La République de Macédoine du Nord¹, le Monténégro¹ et l'Albanie¹, pays candidats, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie et la Géorgie souscrivent à la présente déclaration.

1 La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC-PC.JOUR/71
16 February 2022
Annex 6

FRENCH
Original: ENGLISH

84^e séance commune du CP et du FCS
Journal n° 71 du FCS et CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Merci, Monsieur le Président.

Les États-Unis d'Amérique se félicitent de la décision prise par la Lituanie, également au nom de la Lettonie et de l'Estonie, de demander que se tienne cette séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et du Conseil permanent conformément au mécanisme de réduction des risques prévu par le Document de Vienne.

S'il est un moment où il faut invoquer un tel mécanisme, c'est bien celui-là. La Russie a massé largement plus de 150 000 hommes, organisés en plus d'une centaine de groupes tactiques de bataillon, le long des frontières de l'Ukraine. Elle a transféré par ailleurs quelque 30 000 hommes en Biélorussie, notamment des forces spéciales, et du matériel tel que des missiles balistiques à courte portée et des batteries anti-aériennes.

Nous sommes par conséquent extrêmement déçus que la Biélorussie n'ait pas saisi l'occasion que lui offrait la réunion des États concernés du 14 février pour faire preuve d'une transparence accrue, apporter des éclaircissements supplémentaires ou répondre aux questions posées à propos de son exercice militaire inopiné d'envergure « Union Resolve 2022 » et des autres activités militaires inhabituelles qu'elle mène le long de sa frontière méridionale. À vrai dire, nous avons été consternés par la tentative de la Biélorussie de présenter l'invocation du mécanisme de réduction des risques prévu par le Document de Vienne comme une provocation de nature à contribuer à une nouvelle escalade. Rien n'est moins vrai. Cet instrument existe précisément pour remédier aux situations telles que celle à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui.

Les États-Unis avaient espéré que la Biélorussie saisisse l'occasion de répondre quant au fond à la demande d'explication de ces activités militaires hautement inhabituelles. Nous rappelons que le Document de Vienne impose à la Biélorussie « d'apporter des éclaircissements sur les questions posées et toute autre information pertinente afin d'expliquer l'activité en question et de dissiper l'inquiétude ». Comme je l'ai déclaré lors de notre séance précédente, une explication sincère et détaillée concernant la taille de cette activité, sa composition et son but ne se fait que trop attendre.

Nous considérons que l'affirmation de la Biélorussie selon laquelle le nombre total non précisé des forces militaires et des systèmes d'armes d'importance majeure prenant part à cet exercice de grande envergure ne dépasse pas le seuil fixé dans le Document de Vienne 2011 n'est, pour le dire franchement, pas crédible du tout. Cette affirmation ne cadre pas avec le déploiement d'un nombre impressionnant de militaires russes et de leur matériel en provenance du district militaire d'Extrême-Orient. Elle ne cadre pas non plus avec les déclarations publiques faites par les autorités militaires biélorusses elles-mêmes selon lesquelles la quasi-totalité des forces armées de la République de Biélorussie participeraient à ces « manœuvres complexes ».

Monsieur le Président, ni les discours tenus ni les chiffres donnés ne sont plausibles.

Le Document de Vienne impose la notification de l'arrivée ou de la concentration de forces provenant de l'extérieur de la zone d'application lorsque leurs effectifs atteignent ou dépassent des seuils spécifiés. Nous demandons par conséquent à nouveau des éclaircissements sur les effectifs et le matériel militaires russes provenant du district militaire d'Extrême-Orient qui sont présents sur le territoire de la Biélorussie. Dans un souci de transparence et de réduction des risques, nous demandons cette information même si ces concentrations sont prétendument inférieures aux seuils fixés.

Nous demandons également des informations au sujet des activités des forces russes sur le territoire biélorusse, notamment celles qui sont stationnées le long de la frontière avec l'Ukraine et qui, si l'on en croit la Biélorussie, mettent en œuvre des « mesures de défense des frontières dans des zones qu'il n'est pas possible au service des frontières et aux forces armées biélorusses de renforcer. » Pourquoi la Biélorussie voit-elle la nécessité pour des troupes russes d'être déployées sur sa frontière méridionale avec l'Ukraine ? Que renforcent-elles exactement et pourquoi s'y emploient-elles maintenant ?

Afin de dissiper nos graves inquiétudes concernant l'activité hautement inhabituelle en cours sur le territoire de la Biélorussie, nous nous sommes efforcés d'obtenir des réponses concrètes aux questions précises que nous avons posées le 14 février concernant les points suivants :

- Nombre d'hommes, de chars de combat, de véhicules blindés de transport de troupes, de pièces d'artillerie, d'avions et d'hélicoptères prenant part à « Union Resolve 2022 », et nombre d'héliportages ou de parachutages de troupes menés dans ce cadre.
- La non-notification de cet exercice de grande envergure, dont l'arrivée et la concentration de troupes venues de l'extérieur de la zone d'application du Document de Vienne.
- Le refus par la Biélorussie, sous prétexte de pandémie de COVID-19, d'une demande d'inspection par la Lettonie en dépit du fait que la Biélorussie effectue un exercice militaire de grande envergure durant la pandémie en question.
- L'exécution de l'exercice et des activités connexes dans le cadre de ce que la Biélorussie a qualifié de « manœuvres complexes » ponctuelles menées sous commandement opérationnel unique.

- Le commandement et le contrôle des forces russes sur le territoire de la Biélorussie.
- L’interdépendance des activités militaires qui sont menées simultanément dans le cadre de ces « manœuvres complexes » ponctuelles, leurs arrangements de commandement et de contrôle, ainsi que leur objectif.
- Les effectifs exacts des troupes russes et biélorusses et le nombre de leurs chars de combat, de véhicules blindés de transport de troupes, de pièces d’artillerie, d’avions et d’hélicoptères prenant part aux « mesures de défense des frontières », leur commandement et leur contrôle, ainsi que leurs objectifs.
- Le calendrier du départ des troupes russes du territoire de la Biélorussie et leur destination.

En bref, nous ne pensons pas qu’il soit crédible ou possible qu’un aussi grand nombre de forces biélorusses et russes puisse rester en deçà des seuils prévus dans le Document de Vienne pour la notification et l’observation. Nous avons de graves inquiétudes à propos de cette activité militaire hautement inhabituelle et provocatrice, en particulier dans le contexte de l’accroissement sans précédent de la capacité militaire de la Russie dans la région.

Il faut souligner, comme nous l’avons noté précédemment et comme je le répéterai encore aujourd’hui, que, contrairement à la Russie, les alliés de l’OTAN sont attachés à la transparence et ont fourni des informations détaillées sur leurs exercices militaires d’envergure. Les exercices « Cold Response », « Defender 21 » et « Saber Strike » ont tous été notifiés conformément aux procédures énoncées dans le Document de Vienne. Les alliés et les partenaires respectent leurs engagements en matière de maîtrise des armements et de renforcement de la confiance, et ils notifient régulièrement leur participation, même en deçà des seuils prévus, à ces exercices et ces activités.

Au titre du Document de Vienne et dans le cadre de nos efforts collectifs visant à réduire le risque d’erreur d’appréciation, à atténuer les tensions et à accroître la confiance, nous avons tous pris l’engagement de répondre de bonne foi aux inquiétudes exprimées par d’autres États au sujet d’activités militaires inhabituelles. Nous espérons que la Biélorussie reconsidérera son manque de transparence et sa mise en œuvre sélective des engagements auxquels elle a souscrit dans le cadre du Document de Vienne, qu’elle contribuera à dissiper les nombreuses préoccupations qui ont été exprimées autour de cette table et qu’elle prendra des mesures immédiates pour réduire le risque d’un conflit militaire.

Recommandations spécifiques :

1. Nous recommandons à la Biélorussie de répondre aux questions précises qu’ont posées les États baltes dans leur formulaire de notification F10 au sujet du nombre de troupes, de systèmes d’armes et d’équipements d’importance majeure, ainsi que d’unités des forces armées russes et biélorusses qui sont engagées, de même qu’aux questions posées dans le rapport F14 de la Présidence, notamment celles concernant le commandement et le contrôle de ces troupes et la date de leur retour aux lieux où elles sont stationnés en temps de paix.

2. Nous recommandons à la Biélorussie de rendre compte de toutes les activités militaires ayant un rapport avec ces « manœuvres complexes ».
3. Nous recommandons à la Biélorussie d'accepter d'accueillir une visite, dont un survol en hélicoptère, au titre du paragraphe 18 du Document de Vienne, afin de dissiper les inquiétudes des États participants qui sont présents dans cette salle aujourd'hui.
4. Nous recommandons à la Biélorussie de permettre immédiatement l'application de mesures de vérification au titre du chapitre 9 et du chapitre 10, notamment des inspections aériennes et la confirmation du redéploiement de toutes les forces vers les lieux où elles sont stationnées en temps de paix.
5. Nous recommandons à la Biélorussie d'informer le FCS du redéploiement de ses forces.
6. Enfin, nous recommandons à tous les États participants de soutenir un dialogue approfondi et ouvert sur la modernisation et l'amélioration de la transparence militaire, laquelle fait si cruellement défaut actuellement.

Merci, Monsieur le Président.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC-PC.JOUR/71
16 February 2022
Annex 7

FRENCH
Original: ENGLISH

84^e séance commune du CP et du FCS
Journal n° 71 du FCS et CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Monsieur le Président,

Nous vous remercions d'avoir convoqué cette importante séance commune spéciale. Nous apprécions les efforts que vous et votre équipe ne cessez de déployer. J'aimerais également remercier les ambassadeurs Verba, Kaktina et Soone d'avoir demandé que ce débat ait lieu et, bien que nous notions l'absence de l'ambassadeur Dapkiunas, nous sommes reconnaissants à M. Dovgalev d'être présent pour participer aux discussions d'aujourd'hui.

Le Canada est profondément préoccupé par les récentes actions déstabilisatrices de la Russie et par l'importante concentration de forces et d'équipements militaires aux frontières de l'Ukraine, y compris en Biélorussie, et dans la péninsule de Crimée illégalement occupée. Les mouvements à grande échelle de troupes, de chars et de pièces d'artillerie, sans notification préalable, représentent des activités menaçantes et déstabilisantes.

Les exercices militaires russo-biélorusses de grande envergure et à bref délai de préavis qui ont lieu actuellement sur le territoire de la Biélorussie contribuent également à accroître les risques. Ces exercices mobilisent un nombre important de soldats et d'équipements russes, dont certains viennent d'endroits aussi éloignés que le district militaire oriental, ainsi que des systèmes de missiles offensifs tels que l'Iskandar-K. Étant donné la montée des tensions dans la région, ces activités auraient tout à gagner d'une réelle transparence militaire, conforme à la lettre et à l'esprit du Document de Vienne.

Nous saluons les efforts de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie visant à mettre à profit les mécanismes de réduction des risques prévus par le Document de Vienne afin d'obtenir davantage de transparence, non seulement en ce qui concerne la portée et l'ampleur de ces mouvements sur le territoire de la Biélorussie, mais aussi sur leur intention stratégique. C'est précisément la raison d'être du Document de Vienne : désamorcer les tensions par le dialogue et l'échange d'informations, et renforcer ainsi notre sécurité collective.

Je tiens à souligner que je juge encourageant le fait que la Biélorussie participe à la présente séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent. Je pense que la participation au dialogue est une étape essentielle pour rapprocher les points de vue et restaurer la confiance. Et ce dialogue doit être authentique et déterminé.

Je suis ici aujourd'hui, comme, je l'espère, toutes les autres personnes présentes dans cette salle, pour parler de manière franche et honnête des préoccupations que cet exercice militaire de grande envergure inspire à la Lituanie, à la Lettonie, à l'Estonie et à d'autres pays. Mais le dialogue est une voie à double sens et le renforcement de la confiance dépend de la participation des deux parties. Selon des sources librement accessibles, cet exercice mobilise quelque 30 000 hommes, et pourtant, ni la Biélorussie, ni la Russie n'ont souhaité communiquer des informations à ce sujet pour apaiser les inquiétudes de leurs voisins.

Je suis déçu que nous n'ayons pas encore entendu la Biélorussie aujourd'hui, mais je répète que toute information supplémentaire qui rendrait plus transparent cet exercice militaire de grande envergure serait la bienvenue, non seulement pour son contenu et les craintes qu'elle pourrait apaiser, mais aussi pour la confiance qu'instaurerait le fait de la partager. Le Canada croit comme moi que l'application franche et transparente du Document de Vienne et de ses mécanismes connexes est un élément central de notre sécurité commune. La transparence réciproque profite à tous. Une confiance accrue profite à tous. La réduction des risques d'incidents militaires profite à tous.

Le Document de Vienne permet d'y pourvoir. Pourquoi ne pas faire preuve de transparence et fournir des détails sur les effectifs et les équipements ? S'il n'y a pas d'intention malveillante, pourquoi ne pas partager ces informations afin de contribuer à rétablir la confiance, à rassurer et à réduire les risques militaires ? Il n'est pas trop tard pour instaurer la confiance.

Je pense que les recommandations faites par l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique faciliteraient grandement la réalisation de ces objectifs de confiance si la Biélorussie était disposée à jouer le jeu.

Merci, Monsieur le Président.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC-PC.JOUR/71

16 February 2022

Annex 8

FRENCH

Original: ENGLISH

84^e séance commune du CP et du FCS

Journal n° 71 du FCS et CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION UKRAINIENNE

Monsieur le Président,

L'Ukraine souscrit à la déclaration de l'Union européenne. Je tiens cependant à faire quelques observations supplémentaires en ma qualité de représentant national.

L'Ukraine se félicite que, à la demande de la délégation lituanienne, agissant également au nom de l'Estonie et de la Lettonie, les présidences polonaise et azerbaïdjanaise aient convoqué cette séance commune du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité.

L'Ukraine a elle aussi constamment appelé à utiliser tous les outils disponibles pour renforcer la transparence militaire et à activer les mécanismes existants de réduction des risques pour désamorcer les tensions créées dans la région par la concentration non provoquée, sans fondement et sans précédent de troupes russes à ses frontières.

Nous avons pris note des contacts bilatéraux entre les ministères de la défense de l'Ukraine et de la Biélorussie qui ont eu lieu ces derniers jours, de ceux qui ont suivi entre les attachés militaires et de l'invitation à envoyer des observateurs militaires à la phase finale de l'exercice. Ces contacts sont certainement un signe positif.

Toutefois, nous restons fermement convaincus que de tels contacts directs, menés sur une base bilatérale entre les chefs et hauts fonctionnaires des ministères de la défense et le commandement des forces armées, ne sauraient remplacer les mécanismes multilatéraux existants que sont les mesures de confiance et de sécurité (MDCS), en particulier les mécanismes de réduction des risques.

Nous pensons que la mise en œuvre, de bonne foi, de ces engagements librement consentis dans un cadre multilatéral contribuerait à améliorer l'environnement de sécurité existant et à instaurer la confiance entre tous les États participants. Cela est dans notre intérêt mutuel.

L'Ukraine a également pris note des assurances données par la Biélorussie selon lesquelles les manœuvres militaires en cours ne constituaient pas une menace.

Il se peut que certains qualifient d'insignifiants nos doutes et nos préoccupations concernant les perspectives de désescalade des tensions militaires aux frontières de l'Ukraine.

Cependant, la situation réelle nous plonge dans l'incertitude, d'autant plus qu'on ne sait pas du tout :

- Quand les forces armées russes commenceront leur retrait du territoire souverain de la Biélorussie ;
- Combien de temps les forces armées russes prendront pour regagner les lieux où elles sont stationnées en temps de paix sur le territoire de la Fédération de Russie ; et
- Quel est le calendrier prévu pour le retrait des forces armées russes.

Toutes ces questions revêtent une importance particulière pour nous, étant donné que 15 groupes tactiques de bataillons des forces armées russes ont été redéployés sur le territoire de la Biélorussie. Le gros des troupes est stationné à la frontière nord de l'Ukraine (dans la région de Brest, Mozyr et Gomel). En outre, la Russie a considérablement renforcé son aviation militaire dans la région.

Compte tenu de notre amère expérience antérieure, nos préoccupations sont largement fondées et doivent être traitées avec compréhension et respect. Je vous rappelle qu'au printemps 2021, la Fédération de Russie a assuré de la même manière à l'Ukraine et aux autres États participants de l'OSCE que le personnel, les armes et les équipements militaires participant à l'exercice militaire « Zapad 2021 » près de la frontière orientale de l'Ukraine regagneraient à la fin de l'exercice les lieux où ils sont stationnés en temps de paix.

Mais que s'est-il passé ensuite ? Ces assurances se sont révélées être des promesses en l'air. En dépit des annonces qui avaient été faites, la plupart des armes et des équipements militaires, ainsi que l'infrastructure logistique de soutien, sont restés dans les zones où l'exercice « Zapad 2021 » avait eu lieu.

Nous nous souvenons également qu'à l'occasion des événements de Crimée en 2014, la présence des troupes russes sur le territoire ukrainien a été renforcée sans le consentement de l'Ukraine et en violation des accords bilatéraux et des garanties multilatérales de sécurité en vigueur.

C'est pourquoi nous sommes fermement convaincus que le retrait des troupes russes du territoire biélorusse doit se faire de manière transparente et vérifiable, selon un calendrier serré, clairement défini et dûment annoncé. Les mesures et procédures prévues par le Document de Vienne doivent être pleinement utilisées à cette fin.

Chers collègues,

L'Ukraine est en outre préoccupée par le fait que les MDCS existantes et le mécanisme de réduction des risques prévu par le Document de Vienne ne sont pas utilisés ou même qu'il n'en est tenu aucun compte.

Faire montre d'un tel mépris envers les engagements et les mécanismes adoptés à l'OSCE contribue à la dégradation de la confiance dans les relations bilatérales et multilatérales.

Cela met également à mal nos engagements en faveur d'une sécurité globale, coopérative, égale et indivisible, qui dépendent entièrement de la volonté politique de respecter ce que nous avons volontairement convenu à l'OSCE.

Je rappelle que les MDCS ont été élaborées notamment dans le but de donner corps et effet à l'obligation des États participants de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans leurs relations mutuelles et dans leurs relations internationales en général.

Compte tenu de ces considérations, le plein respect de l'esprit et de la lettre du Document de Vienne et la volonté de répondre de bonne foi aux préoccupations exprimées par les États participants voisins ne peuvent que conduire à une plus grande transparence et contribuer à corriger les erreurs d'appréciation concernant les intentions éventuelles de certains États participants.

Recommandations

Pour clarifier la situation et mettre fin aux activités qui ont suscité des préoccupations, nous recommandons que toutes les dispositions pertinentes du Document de Vienne et des autres MDCS soient utilisées dans toute la mesure possible. En particulier, nous recommandons :

À la Biélorussie :

- D'engager un véritable dialogue et des consultations constructives, en particulier avec les pays voisins qui ont exprimé leurs préoccupations ;
- De fournir, conformément à ses engagements au titre du Document de Vienne, des informations complètes sur les effectifs et la structure des troupes participant à l'entraînement au combat et sur la durée de leur déploiement ;
- De fournir aux États participants des informations sur les effectifs des troupes russes redéployées en Biélorussie dans le cadre de l'exercice « Union Resolve 2022 » ;
- D'accueillir volontairement des visites et des inspections pour dissiper les inquiétudes concernant ses activités militaires, conformément aux dispositions du paragraphe 18 du Document de Vienne 2011.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir joindre ces recommandations et la présente déclaration au journal de la séance.

Merci, Monsieur le Président.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC-PC.JOUR/71
16 February 2022
Annex 9

FRENCH
Original: GERMAN

84^e séance commune du CP et du FCS
Journal n° 71 du FCS et CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE

Monsieur le Président du Conseil permanent,
Monsieur le Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),
Distingués collègues,

L'Allemagne souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne. Je souhaite néanmoins ajouter quelques mots à titre national.

La menace aiguë qui pèse actuellement sur la sécurité dans l'espace de l'OSCE est inquiétante. Les concentrations massives de troupes russes à la frontière avec l'Ukraine et les activités militaires inhabituelles menées dans le cadre d'exercices en Biélorussie ne concernent pas seulement les États voisins immédiats. Ces opérations nous affectent tous et menacent de saper l'ensemble de notre architecture régionale de sécurité fondée sur des règles.

L'OSCE a précisément été créée pour désamorcer les situations de crise et pour garantir la transparence, la confiance et la sécurité dans de telles situations. Nous avons besoin des instruments de l'OSCE, que nous avons validés tous ensemble, pour prévenir et résoudre les conflits. Mais ce n'est qu'en utilisant tous ensemble ces instruments que nous pourrons rétablir et maintenir la paix, la sécurité et la stabilité dans notre région. Nous savons gré à l'OSCE d'utiliser tous les outils disponibles, y compris d'avoir lancé l'alerte précoce du 14 février, pour faire face à la gravité de la situation actuelle.

L'Allemagne soutient expressément la décision de nos partenaires baltes – la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie – de faire part de leurs préoccupations en matière de sécurité et de leur appréciation des menaces par la voie diplomatique, grâce au mécanisme de consultation du Document de Vienne. Nous appelons la Biélorussie à apporter activement et sincèrement son concours pour tirer entièrement au clair les questions en suspens et assurer la transparence militaire, et contribuer ainsi à désamorcer la crise actuelle. Dans le même temps, nous regrettons que la Russie – qui fournit la majorité des troupes – évite le dialogue en restant à l'écart. La Russie ne contribue donc pas à la désescalade.

L'Allemagne apporte son soutien étroit et inébranlable à ses partenaires baltes et à l'Ukraine. Comme l'a réaffirmé aujourd'hui le président Steinmeier, nos alliés baltes peuvent compter sur la solidarité et l'assistance concrète de l'Allemagne. Nous ne ferons aucun

compromis sur les principes fondamentaux de l'ordre pacifique européen ni sur la souveraineté et l'intégrité territoriale des États participants.

Chers collègues,

Afin de rétablir la coexistence pacifique, tous les États participants doivent faire preuve de la volonté politique nécessaire pour coopérer et dialoguer de manière constructive. Les forums et les tribunes informelles de l'OSCE, tels que le Conseil permanent, le FCS et le Dialogue structuré, ainsi que le dialogue renouvelé de l'OSCE sur la sécurité en Europe récemment inauguré par la présidence polonaise de l'Organisation, offrent un bon point de départ pour débattre honnêtement des intérêts de tous ses États participants en matière de sécurité, rétablir la confiance et garantir durablement notre sécurité à tous.

Ces dernières semaines, nombreux ont été ceux qui ont souligné l'importance de la transparence militaire, de la réduction des risques et de la maîtrise des armements dans ce processus. Aujourd'hui, dans cette enceinte, nous avons clairement vu où nous risquons d'être entraînés si les outils dont nous disposons pour assurer la confiance et la transparence militaire ne sont pas utilisés par tous.

Il est maintenant plus que temps d'abandonner la voie de la confrontation militaire et de revenir à la coopération diplomatique. Nous appelons tous les États participants à dialoguer pour renforcer notre architecture de sécurité commune.

Je vous remercie.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC-PC.JOUR/71

16 February 2022

Annex 10

FRENCH

Original: ENGLISH

84^e séance commune du CP et du FCS

Journal n° 71 du FCS et CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous remercier, vous, le Président en exercice et votre équipe, de tous les efforts que vous avez déployés pour convoquer cette réunion importante et urgente.

Le Royaume-Uni partage les profondes préoccupations de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie à propos du manque de transparence de l'activité militaire inhabituelle et imprévue menée par la Biélorussie et la Russie dans les zones frontalières de la Biélorussie.

Nous saluons la présence de la Biélorussie et sa participation tout au long de ce processus. Nous sommes toutefois déçus que, malgré les demandes qui lui ont été adressées à plusieurs reprises, notamment au sein du Forum pour la coopération en matière de sécurité et dans le cadre du mécanisme de réduction des risques prévu au chapitre III du Document de Vienne, la Biélorussie ait choisi de ne pas faire preuve de la transparence nécessaire au sujet de ces activités en dépit des questions claires et des inquiétudes légitimes de nombreux États participants.

Nous soutenons pleinement l'utilisation de ce mécanisme du Document de Vienne pour obtenir de la Biélorussie des éclaircissements au sujet des activités militaires inhabituelles et imprévues qui sont menées dans le cadre de l'exercice « Union Resolve 2022 » et de celles qui le sont en dehors de ce cadre.

Le Document de Vienne est une mesure de confiance et de sécurité essentielle qui nous permet d'accroître la confiance et de réduire le risque. Ce document étant un accord politique, il nous incombe à tous d'en respecter l'intention politique, dans la lettre et l'esprit, ainsi que les normes internationales auxquelles il nous lie.

À la réunion tenue lundi dernier, à laquelle 36 États participants ont pris part, la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie et d'autres États (dont le Royaume-Uni) ont posé des questions précises. Ces questions figurent dans le rapport de la Présidence (CBM/PL/22/0003/F14/O) et restent sans réponse. Cela ne fait qu'aggraver nos préoccupations.

Nous tenons à souligner que, en sa qualité d'État participant, la Lituanie est en droit, au titre du chapitre III, de demander des explications au sujet de toute activité inhabituelle et

imprévue menée en dehors des lieux habituels d'affectation en temps de paix et qui est importante sur le plan militaire. Nous demandons à la Biélorussie de respecter les principes et les engagements de l'OSCE auxquels elle a souscrit librement.

Recommandations

Nous avons les quatre recommandations suivantes :

- Premièrement, la Biélorussie devrait répondre sans tarder aux questions posées dans le rapport de la Présidence (CBM/PL/22/0003/F14/) ;
- Deuxièmement, la Biélorussie devrait organiser une visite de la zone de l'exercice afin de dissiper les inquiétudes au sujet de l'activité militaire inhabituelle, conformément au paragraphe 18 du Document de Vienne ;
- Troisièmement, nous pensons que la Biélorussie devrait ouvrir son territoire à des inspections de zones spécifiées afin qu'il soit possible de déterminer si une quelconque activité soumise à notification y est menée ;
- Quatrièmement, la Biélorussie devrait prendre des mesures pour contribuer à la désescalade, notamment par un dialogue sérieux et des consultations constructives.

Monsieur le Président, il est indispensable que la Biélorussie respecte les principes et les engagements de l'OSCE auxquels elle a souscrit librement, et qu'elle agisse de façon responsable afin de désenvenimer la situation.

Je demande que la présente déclaration et les recommandations qu'elle contient soient jointes au journal de la séance.